

582 avant Bologne, c'est aujourd'hui., au moment où vous commencez à lire ce numéro spécial de la Quinzaine consacré à l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur. Il nous paraît important de vous proposer trois points de repère afin de bien clarifier la relation de Bologne au temps :

- **582 jours** nous séparent du 20 septembre 2004, l'an I de l'harmonisation européenne.
- **217 jours** nous restent avant le lancement, le 20 septembre 2003 du plan de communication «Bologne» à l'intention (notamment) des futurs étudiants.
- **128 jours**, enfin, se passeront avant le Conseil académique de juin 2003 qui examinera les projets de baccalauréats remis par les facultés.

Il n'est donc pas trop tôt pour publier ce «hors série» de la *Quinzaine*.

Pour une lecture sereine, gardez à l'esprit les points suivants :

- Nous avons le souci de vous donner l'information en direct, ou presque. Réflexion, conception et communication se succéderont à un rythme soutenu. Il est donc bien évident que certains concepts ou solutions techniques sont encore susceptibles d'évolution.
- Ce dossier n'est qu'un premier pas. Beaucoup de sillons restent à creuser. Ainsi, à partir de maintenant et jusqu'en juin 2004, la *Quinzaine* publiera régulièrement des fiches «Bologne». Différentes thématiques y seront abordées, parmi lesquelles l'évaluation et la certification, les maîtrises de base, les maîtrises spécialisées, le conseiller aux études et la communication, Bologne et la coopération internationale, l'employabilité, les passerelles avec le supérieur non-universitaire, la situation dans d'autres pays, etc.
- Enfin, vous aurez très certainement des suggestions et des demandes d'éclaircissement. N'hésitez pas à nous les transmettre.

Bon voyage parmi ces quatre pages... d'avenir !

Patrick Tyteca, directeur de l'Administration de la communication et de la promotion



En avant Bologne !

Un esprit neuf et créatif

La Ministre Dupuis nous promet un décret pour la fin du printemps. Son contenu va révolutionner l'enseignement supérieur en Communauté française. Il est l'aboutissement d'un processus court et intense.

L'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur va modifier profondément le système que la Belgique connaît pratiquement depuis 1835. Processus intense, parce que, depuis deux ans, nous réfléchissons à la manière de nous harmoniser, profitant de cette fenêtre unique, comme on dit en astronautique, pour pénétrer dans un mode de formation plus souple et plus créatif. A l'UCL, le groupe Bologne, le Conseil de l'enseignement et de la formation, les facultés, le Conseil académique se sont tous mis au travail pour traduire en textes la transformation et l'amélioration d'un système qui, il est vrai, est reconnu pour sa qualité.

L'adoption du cycle baccalauréat-maîtrise (3+2) ne constitue que le squelette de la réforme. Il faut comprendre en effet que le baccalauréat et la maîtrise deviendront des diplômes à part entière, même si l'on s'attend à ce que plus de 80% des étudiants poursuivent leurs études universitaires au-delà des trois premières années. L'obtention de ces nouveaux diplômes sera formulée en termes d'accumulation de connaissances et de compétences, laissant ainsi plus de place à l'orientation progressive, à la réorientation, à la mobilité ou à la reconnaissance des acquis. La charge de l'étudiant sera formulée en unités de valeur (ECTS) plutôt qu'en heures de cours, dans la ligne des réformes pédagogiques que plusieurs facultés ont entreprises au cours des dernières années. Certains programmes permettront aux étudiants de diversifier leurs compétences par l'adjonction d'une orientation

mineure à leur programme principal. D'ici quelques années, le nouveau système devrait aussi faciliter l'accès ou le retour des adultes à l'enseignement supérieur. Au niveau européen, on s'attend à la mutation du programme Erasmus en une nouvelle mobilité : celle des étudiants qui, au terme de leur baccalauréat, poursuivront leurs études dans une université reconnue pour le programme de maîtrise qu'ils veulent acquérir et la qualité de la recherche qui y est associée. Les principes de notre réforme ont été adoptés par le Conseil académique. Elle n'est pas cosmétique ! Il s'agit maintenant de convertir ces principes en programmes qui seront progressivement mis en œuvre de 2004 à 2009. Je souhaite que chaque faculté, chaque département aborde cet important travail avec un esprit neuf et créatif ; notre avenir en dépend.

Marcel Crochet, recteur

9 Les neuf recommandations européennes

Après Bologne (1999) et Prague (2001), les ministres européens de l'enseignement supérieur se réuniront à Berlin en septembre prochain pour évaluer l'état d'avancement du processus d'harmonisation. Leur état des lieux portera sur neuf recommandations confirmées à Prague.

- 1 Améliorer la lisibilité des diplômes.
- 2 Adopter un système basé sur deux cycles.
- 3 Établir un système de crédits.
- 4 Promouvoir la mobilité des étudiants, des enseignants et des diplômés.
- 5 Coopérer en matière d'assurance qualité.
- 6 Promouvoir la dimension européenne de l'enseignement supérieur.
- 7 Développer l'éducation tout au long de la vie.
- 8 Développer la concertation entre les institutions d'enseignement et les étudiants.
- 9 Mettre en valeur la qualité de l'enseignement européen (attractivité internationale).

Baccalauréat, mode d'emploi

Bologne? Dans le grand public, sa célébrité culinaire dépasse de très loin celle de l'université de la ville. Créée en 1129, celle-ci peut pourtant s'enorgueillir d'être l'une des toutes premières universités d'Europe. Mais voici que le monde académique prend, à sa manière, sa revanche sur le monde gastronomique : désormais, le nom de la ville est indissolublement associé au renouvellement de l'organisation des études supérieures, l'une des nombreuses (r)évolutions qu'entraîne la concrétisation de l'Union européenne.

Avec toutes les universités de la Communauté française, l'UCL se prépare à la mise en œuvre du processus défini à Bologne. Plat de résistance : l'harmonisation de la durée et de l'organisation des études. Chaque institution y ajoute bien sûr une sauce à sa façon.

À l'UCL, l'accent est mis sur l'orientation progressive des étudiants et sur leur accompagnement.

En janvier dernier, le Conseil académique a arrêté les modalités d'application à l'UCL du baccalauréat. Nous vous les présentons ci-dessous.

Un credo : la mobilité

mobilité

La Belgique s'est résolument inscrite dans le processus de Bologne. Avec toutes les universités francophones, l'UCL se prépare donc à la concrétisation des objectifs qui y ont été définis. Ce n'est pas une mince affaire, car les changements envisagés sont considérables: l'organisation des études doit favoriser la mobilité entre cursus et entre universités. Pour ce faire, les études supérieures universitaires seront organisées en deux cycles: le baccalauréat et la maîtrise. Le contenu des nouveaux programmes d'études de bachelier sera harmonisé pour garantir le passage automatique entre institutions d'un premier à un deuxième cycle dans la même discipline. Dans ce but, les universités de la Communauté française se sont engagées dans une réforme de fond qui doit aboutir à la spécificité des grades académiques. Elles réfléchissent également ensemble à une modification des programmes adaptée aux deux cycles de formation. Ceci, c'est le plat de résistance.

Et puis, bien sûr, chaque institution accommode ce plat "à sa sauce", en fonction de sa spécificité et de ses objectifs prioritaires. A l'UCL, cette sauce mijote depuis un certain temps déjà et ceux qui la concoctent ont mis l'accent sur l'orientation progressive, la formation pluri-disciplinaire et l'accompagnement des étudiants.



Bac et maîtrise, les ingrédients de base

cycles

Dès septembre 2004, les études supérieures universitaires seront donc organisées en deux cycles: le baccalauréat assurera une formation de base et la maîtrise une formation approfondie. Pour obtenir le diplôme de bachelier, les étudiants devront suivre un programme d'études, c'est-à-dire un ensemble organisé de cours conduisant à un grade académique et sanctionné par un diplôme. Il en ira de même pour obtenir le diplôme de maîtrise.

Le programme d'études qui mène au diplôme de bachelier sera constitué de 180 unités ECTS (*European Credit Transfert System*) normalement étalées sur trois ans, à raison de 60 unités ECTS par an. Toutefois, en fonction de contraintes spécifiques, l'étudiant pourra éventuellement diminuer ou augmenter sa charge de travail d'environ 10% par an. Il devra définir les modalités de cette adaptation avec sa faculté ou son département.

Le programme d'études de maîtrise comprendra 120 unités ECTS et la rédaction d'un mémoire ou d'un travail de fin d'études. Ce programme sera normalement étalé sur deux ans. Chaque baccalauréat devra donner accès à au moins un programme de maîtrise et chaque programme de maîtrise devra être le prolongement d'au moins un baccalauréat.

De nouvelles formes de vie sociale

Bologne crée un cadre nouveau d'échanges européens qui va favoriser considérablement la mobilité des étudiants et donc leur citoyenneté européenne. Bologne, c'est aussi pour eux un élargissement du choix d'études, une possibilité de s'orienter progressivement, la construction d'une formation interdisciplinaire. Un défi consistera pour les étudiants et leurs universités à inventer de nouvelles formes de vie sociale et d'engagement compatibles avec la diversité de leurs lieux d'études et de leurs parcours.

Xavier Renders, vice-recteur aux Affaires étudiantes

Des programmes cohérents et ouverts

majeures mineures

Autre nouveauté: à l'UCL, chaque baccalauréat comprendra une orientation majeure et un choix d'orientations mineures et/ou de cours à option. L'orientation majeure (de 120 à 150 unités ECTS) désignera la partie du programme indispensable à l'accès à la maîtrise correspondante.

S'y ajouteront diverses orientations mineures (de 30 unités ECTS minimum) ou simplement une liste de cours à option. Cette formule permettra à l'étudiant d'élargir sa palette de connaissances et pourra éventuellement favoriser sa reconversion au moment du choix de la maîtrise. La faculté a un rôle capital à jouer pour assurer la cohérence de l'offre de formation préparée par ses départements ou commissions habilitées.

En renouvelant ainsi la construction des programmes d'études, l'UCL souhaite clairement favoriser tout à la fois la cohérence et l'ouverture des programmes et permettre aux étudiants de sortir de leur seule faculté. Un conseil de concertation des baccalauréats devrait être d'ailleurs mis en place pour favoriser les concertations interdépartementales.

Cours et unités

ECTS

Dans cette nouvelle organisation, le cours reste donc l'unité de base. Chaque cours sera doté d'un certain nombre d'unités ECTS. L'étudiant obtiendra son diplôme lorsqu'il aura valorisé toutes les unités ECTS prévues à son programme d'études. Le programme annuel de l'étudiant n'est plus exprimé en heures de cours présentiel mais en unités ECTS. L'unité ECTS exprime la charge de travail totale de l'étudiant. Pour pouvoir être délibéré,

Et «Gérer sa formation» dans tout cela?

L'approche de «Bologne» et celle de «Gérer sa formation» sont complémentaires. Toutes deux nous invitent à revoir de fond en comble notre vision de ce qu'est un cursus universitaire. Toutes deux nous invitent à passer d'une vision linéaire de la formation à une approche d'orientation progressive basée sur les choix de l'étudiant. C'est dans la mesure où tous, enseignants, scientifiques, étudiants, mais aussi membres du personnel administratif et technique, nous partagerons cette nouvelle approche que nous pourrons construire ensemble la formation universitaire de demain.
Jean-François Deneff, président du Conseil de l'enseignement et de la formation

Unités ECTS : le Lego entre à l'université



l'étudiant devra avoir participé aux activités de formation et d'évaluation de tous les cours auxquels il s'est inscrit. A l'issue de cette délibération, des unités ECTS lui seront créditées en fonction de sa réussite et chaque crédit aura une durée de vie limitée (normalement à 5 ans). Cette manière de délibérer est évidemment tout à fait novatrice. Elle permettra en effet à chaque étudiant inscrit au baccalauréat de construire le programme de ses années d'études successives de manière beaucoup plus souple qu'aujourd'hui.

autre nouveauté UCL et un vrai progrès. L'institution qui délivrera le diplôme final pourra reconnaître ou non, au préalable, les crédits que l'étudiant aura accumulés au début de son parcours de formation. Cette reconnaissance sera évaluée d'après le cahier des charges du cours et d'après son intégration possible dans le nouveau programme de l'étudiant. Pour favoriser cette valorisation, l'UCL mettra à la disposition des étudiants toute l'information utile en matière de reconnaissance de crédits. De plus, elle acceptera de prendre aussi en compte les crédits accumulés dans les institutions avec lesquelles elle aura établi des accords.

Des études «à la carte»?

Cela signifie-t-il que les étudiants pourront désormais composer leur menu personnel, «à la carte», de manière plus ou moins light selon leur paresse ou leur motivation? Evidemment, non! D'abord, ils devront respecter la règle de la charge de travail de 60 unités ECTS. Ensuite, ils devront choisir leur orientation mineure ou leurs options dans le répertoire plus ou moins large qui leur sera proposé par leur faculté. Ils bénéficieront donc de plus de souplesse dans la réalisation de leur programme d'études, mais ils ne pourront pas pour autant élaborer celui-ci selon leur propre fantaisie.

Valoriser les acquis

Des balises seront également mises en place pour lutter contre l'allongement abusif des études. Afin de ne pas reporter des échecs en fin de parcours, les cours qui correspondent aux unités ECTS «non créditées» devront être inscrits au programme de l'année suivante. Sans cela, ils ne pourront plus l'être durant une période de cinq ans. S'il s'agit de cours à option, la commission de programmes pourra autoriser l'étudiant à modifier son choix après un premier essai infructueux. En revanche, si l'étudiant échoue deux années consécutives pour un même cours et si ce cours est obligatoire, l'étudiant devra se réorienter. Dans ce cas, contrairement à ce qui se passe trop souvent aujourd'hui, le bagage déjà acquis par l'étudiant pourra être valorisé dans la suite de son cursus. C'est une



Etudiant en droit ayant choisi une mineure en agronomie

Approfondir le projet universitaire

Lorsqu'on évoque Bologne, on pense immédiatement au processus d'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe. Aussi louable que soit cet objectif, il a tendance à occulter d'autres enjeux fondamentaux. Au niveau national, c'est la démocratisation de l'enseignement (et notamment l'articulation secondaire/supérieur) qui s'impose en priorité. Il faut également repenser la place de l'université dans la société, développer une vraie université pour adultes – c'est-à-dire pour les personnes qui déjà travaillent et qui ont une famille à charge. En somme, il s'agit d'approfondir l'université de la première chance et de mettre sur pied une vraie université de la seconde chance.

Au niveau international, l'enjeu d'une harmonisation de l'enseignement supérieur réside moins, sans doute, dans le gain de compétitivité du nouveau système que dans l'instauration d'un espace européen de dialogue et d'échange scientifiques. Un espace scientifique aussi affranchi que possible des pouvoirs économique et politique, mais soutenu par eux.

En fin de compte, toute réforme de l'université doit poursuivre un approfondissement du projet universitaire : développer une connaissance critique, intersubjective, fondée sur les arguments de la Raison. Toute réforme serait une errance, qui ne poursuivrait pas l'objectif – plus urgent que jamais – d'une universalisation des conditions d'accès à l'universel.

Alexis Van Espen, Responsable Cellule Enseignement, AGL

Orientation progressive

Enfin, une dernière mesure, particulièrement intéressante, illustre la volonté de l'UCL de favoriser le processus d'orientation progressive des étudiants: la généralisation du premier quadrimestre polyvalent au début du programme du baccalauréat. Ceci ne veut pas dire que tous les candidats bacheliers vont se retrouver dans les mêmes auditoires! En s'inscrivant à une majorité de cours de base, l'étudiant pourra se familiariser avec les méthodes de travail universitaire et avec les principales disciplines de l'orientation choisie. En cas de réorientation, une équivalence entre les cours de base lui sera plus facilement octroyée. Il recevra aussi une information sur les orientations mineures qui lui seront accessibles dès sa deuxième année d'études. En janvier de la première année, lors d'une délibération d'orientation, le jury examinera les résultats et formulera des recommandations. Ainsi, parvenu au terme du premier quadrimestre, l'étudiant pourra, mieux qu'aujourd'hui, soit confirmer son choix de diplôme et d'orientation majeure, soit se réorienter vers un autre projet d'études.

Encadrement individuel

Pour fonctionner effectivement et efficacement, le processus d'orientation progressive suppose la mise en œuvre de diverses conditions.

D'abord, il doit reposer sur une description très claire des prérequis exigés pour chaque cours. Le cahier des charges de chaque cours revêt donc une importance considérable : c'est notamment lui qui permet à l'étudiant d'anticiper sa préparation.

Ensuite, le processus d'orientation progressive doit être soutenu par un système d'encadrement individuel. De son entrée dans le cursus à sa sortie de l'université et plus particulièrement lors des moments de choix, chaque étudiant devra être accompagné par un conseiller aux études. Le personnel académique sera particulièrement sollicité pour assurer cette nouvelle fonction qui fera progressivement partie intégrante des missions de l'enseignant. Il travaillera en collaboration avec les intervenants spécialisés (AIDE et CIO) afin d'offrir à l'étudiant l'accompagnement le plus cohérent possible.

Et maintenant? défi

Toutes ces nouveautés provoquent un double sentiment : un peu de crainte d'abord car les innovations sont nombreuses et les êtres humains généralement rétifs au changement. Mais de l'enthousiasme aussi car le défi est de taille. Toutes ces innovations doivent renforcer l'exigence et la cohérence de l'univers académique tout en favorisant son ouverture et son dynamisme.

Alors, concrètement, que va-t-il se passer maintenant? A l'heure où ces lignes seront lues, toutes les personnes directement concernées auront reçu, via les commissions responsables des programmes, un vademecum destiné à formuler les projets de baccalauréats. Et, pour continuer à suivre l'évolution de l'université, toutes les personnes intéressées pourront s'informer en lisant le «feuilleton Bologne» qui paraîtra régulièrement dans la *Quinzaine* et en consultant régulièrement le site de Bologne à l'UCL : www.ucl.ac.be/Bologne
Anne-Marie Pirard

Qui décide ?

Qui définit les principes et les modalités d'application de Bologne à l'UCL ?

1. Les principes. Le Conseil académique a mis sur pied un groupe «Bologne-Conseil académique», composé des doyens, de représentants des corps et de l'administration, du vice-recteur aux affaires académiques, du président du CEFO (voir 2) et présidé par le recteur. Ce groupe définit les orientations politiques de la réforme et les soumet au Conseil académique.

2. Les modalités. Le Conseil de l'enseignement et de la formation (CEFO), commission du Conseil académique, a mis sur pied un groupe «Bologne-CEFO» composé d'enseignants, d'étudiants et de membres de différents services centraux. Ce groupe technique est présidé par le Pr Jean-François Deneff. Il propose différents concepts et scénarios et en teste la faisabilité. Ces propositions remontent ensuite vers le CEFO, puis vers le Conseil académique. C'est le Conseil académique qui, *in fine*, prend les décisions.

Les dates de Bologne

EUROPE

COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE

UCL

1998

Mai 1998 | Déclaration de la Sorbonne (4 ministres)

1999

Juin 1999 | Déclaration de Bologne (29 ministres)

2001

Mai 2001 | Déclaration de Prague (33 ministres)

Juin 2001 | Allemagne : Adoption du système baccalauréat-maîtrise

Septembre 2001 | Pays-Bas : Adoption du système baccalauréat-maîtrise

Octobre 2001 | Italie : Démarrage des baccalauréats.

Juin 2001 | Création du Groupe Bologne du Conseil académique

2002

Avril 2002 | France : Adoption du processus d'harmonisation

Septembre 2002 | Pays-Bas : Démarrage des baccalauréats

Été 2002 | Projet de décret créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur

Septembre 2002 | Traduction des cours dans le système ECTS

Septembre 2002 | Mise en œuvre du supplément au diplôme

Janvier 2002 | Création du Groupe technique Bologne au sein du CEFO

2003

Septembre 2003 | Conférence de Berlin (ministres européens de l'Enseignement supérieur)

Printemps-été | Refonte du décret relatif aux études universitaires et aux grades académiques.

Janvier 2003 | Le Conseil académique adopte les modalités de mise en œuvre du processus d'harmonisation

Juin 2003 | Le Conseil académique examine les pré-projets de réforme des baccalauréats

Décembre 2003 | Le Conseil académique approuve les nouveaux baccalauréats

2004

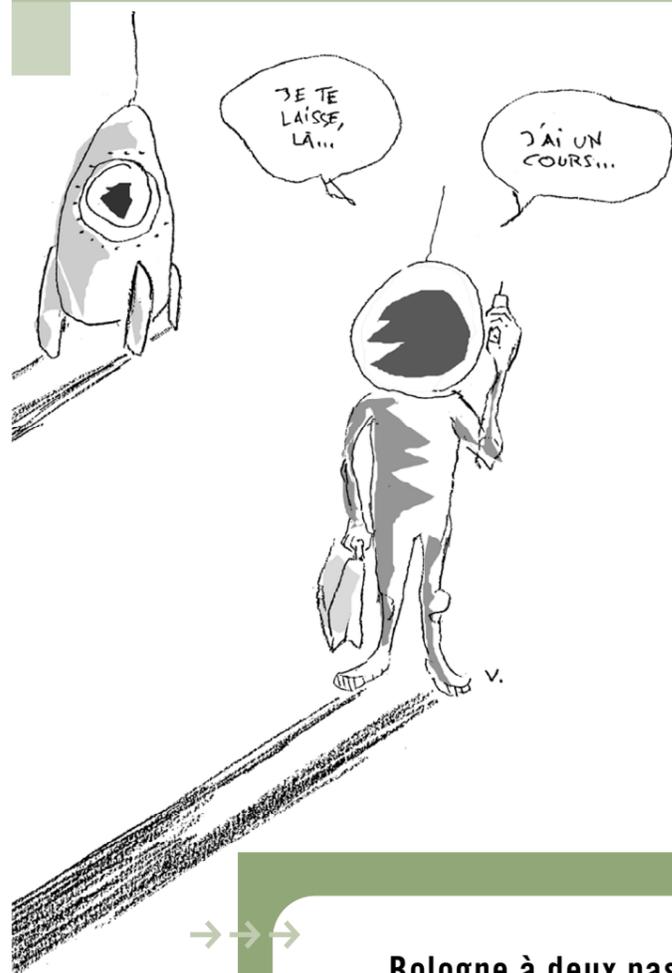
Septembre 2004 | Flandre : Démarrage des baccalauréats

Septembre 2004 | Début de la mise en œuvre de la réforme

Septembre 2004 | Démarrage des baccalauréats

2010

2010 | Mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur



Programmes des baccalauréats: qui fera quoi, et quand ? calendrier

A l'UCL, les créations et les réformes de programmes sont réalisées par les facultés qui soumettent leurs projets à l'appréciation du Conseil académique. En la matière, le Conseil académique joue le rôle d'une instance globale de régulation de l'offre de programmes de l'université.

Pour simplifier l'analyse des dossiers et permettre au Conseil de se concentrer sur la dimension plus strictement politique des problèmes, il est assisté par le travail d'une commission chargée d'examiner dans le détail les programmes proposés et de lui faire rapport. Cette commission, aujourd'hui présidée par le Professeur Tomas Avella, est composée de professeurs de diverses facultés et assistée de membres de l'Administration de l'enseignement et de la formation (ADEF) et du Service d'études (SET).

Le calendrier prévoit classiquement que les projets arrêtés par les facultés sont soumis fin octobre à cette commission qui fait rapport au Conseil académique lors d'une réunion organisée un mois plus tard. Un nouvel et dernier examen est organisé en février. Les programmes nouveaux et revus sont alors prêts à être ouverts aux étudiants dès le mois de septembre qui suit, après que les cours qui les composent auront été attribués. La réforme de Bologne, qui entrera en application dès septembre 2004, appelle une refonte sensible de nos programmes puisqu'à l'organisation des études en candidatures et licences se substituera l'offre de programmes de baccalauréat et de maîtrise. Les facultés sont donc engagées dans la mise au point de ces programmes de baccalauréat. Ces programmes nouveaux seront examinés selon les mêmes procédures que celles qui ont prévalu jusqu'aujourd'hui, mais selon un calen-

drier quelque peu différent.

- Les **avant-projets des facultés** portant sur des objectifs et les principes généraux des Baccalauréats qu'elles se proposent d'organiser seront soumis au groupe de travail présidé par le Professeur Avella entre le 1er mars et le 30 avril 2003.
- Une **synthèse** de ces propositions sera présentée au Conseil académique du 30 juin 2003.
- La soumission des **projets définitifs** suivra alors le calendrier normal. Les facultés remettront leurs projets de Baccalauréat au groupe Avella qui fera rapport au Conseil académique en décembre 2003.
- L'**examen ultime** des modifications éventuelles demandées par le Conseil se fera en février 2004.
- Les **nouveaux baccalauréats** débiteront donc en septembre 2004.

Michel Molitor, vice-recteur aux Affaires académiques

Bologne à deux pas de chez vous

Le groupe Bologne du CEFO est à la disposition des facultés pour animer des séances d'information sur la réforme et/ou répondre à des questions spécifiques. Toute demande à ce sujet peut être adressée à la secrétaire du groupe, Isabelle De Keyzer (dekeyzer@crct.ucl.ac.be).

Cinq rencontres d'information sont d'ores et déjà prévues. Elles seront réparties comme suit : une rencontre à Woluwe et quatre à Louvain-la-Neuve (sciences exactes, DRT-ESPO, TECO-ISP-PSP-FLTR et administration centrale). Ces rencontres auront lieu de 12h45 à 13h55. Pour plus d'informations, voir la *Quinzaine* du 1^{er} mars.

L'Administration de l'enseignement et de la formation (ADEF) assure le support administratif à la création de ces programmes (y inclus le secrétariat du groupe de travail «programme d'études»). Elle est à la disposition des facultés pour les aider à rassembler l'information nécessaire à la mise au point de leur projet de réforme (contact : Philippe Parmentier, parmentier@adef.ucl.ac.be)